

Année universitaire 2019-2020

ECHEANCIER à conserver

Tarif formation initiale.

Pour les formations continues et contrats de professionnalisation, merci de demander un devis.

	Licences 1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année	Licences Professionnelles	Masters 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année	Certificat	DU
Frais universitaires					
Droits d'inscription	490	490	560		
Frais de formation	3610	3830	4000	820	
Total	4100	4320	4560	820	2430
					350€/U.E.
Modalités de paiement					380€ annuel si suivi en plus de la LP ACNS
Règlements mensuels (juillet 2019 à mai 2020)	350	370	390	164 (octobre 2019 à février 2020)	
Solde (juin 2020)	250	250	270		
<p>Si vous optez pour le paiement par prélèvements automatiques, merci de reporter le montant à prélever en bas du document « mandat de prélèvements » Prélèvements le 10 de chaque mois sauf en octobre, le 20</p> <p>Si vous optez pour le paiement par chèque, il vous appartient de faire parvenir celui-ci chaque début de mois au service comptabilité. Tous les chèques sont à établir à l'ordre de l'UCO BN. Vous recevrez, courant janvier, une seule facture annuelle.</p>					

Pour tout abandon en cours d'année, seul un courrier **motivé, daté et signé** fera foi.

En cas de non-paiement des frais de formation l'étudiant pourra se voir refuser la transmission de son relevé de notes, la délivrance de son diplôme, la réinscription les années suivantes à l'UCO ou l'une de ses composantes, le transfert de son dossier universitaire.

N.B. : Pour tout trimestre commencé les frais de formation sont intégralement dus.